

Contractuels : analyse du plan Sauvadet

Les personnels contractuels sont indispensables au bon fonctionnement du système éducatif. Il est donc de l'intérêt de l'Education nationale d'améliorer leurs conditions d'emploi et leurs perspectives de carrière.

La loi dite Sauvadet a été promulguée le 12 mars 2012, dans un contexte de fermetures drastiques de postes et de diminution du nombre de fonctionnaires qui n'a pas épargné les enseignants et les personnels d'éducation.

Cette loi ne prévoyait pas une résorption globale de la précarité mais la titularisation d'1/4 à 1/3 des contractuels. **L'actuel gouvernement n'a pas modifié cette loi.**

Le bilan « qualitatif » de la campagne 2013 du plan de titularisation Sauvadet par les concours réservés et examens professionnalisés met en lumière de nombreuses et graves difficultés de traitement des candidatures, des conditions de recevabilité parfois interprétées différemment d'un rectorat à l'autre, de criantes injustices et un nombre global de titularisations insuffisant...

Toutes nos propositions sur le site internet : www.sncl.fr !

INFOS

Quelles perspectives pour les enseignants en 2014 ?

2013 s'est achevée sur un conflit entre ministre et professeurs. **2014 s'ouvre sur la plus grande incertitude.** Dans un contexte d'austérité budgétaire, l'Education nationale est le seul ministère à créer des emplois. Mais, paradoxalement, **la hausse démographique absorbera la plus grande partie des postes.** Dans le second degré, le nombre d'élèves par classe ne devrait pas évoluer à la baisse.

Coup nul, donc, pour les enseignants qui ne verront pas leurs conditions de travail s'améliorer ni une quelconque revalorisation de leurs rémunérations à laquelle le ministère déclare consacrer plus de 700 millions en 2014, sans préciser que 600 millions seront prélevés pour les salaires des enseignants stagiaires de première année, payés à temps pleins. **Seule la suppression de la journée de carence à partir du 1^{er} janvier peut être considérée comme une avancée** pour tous. Maigre consolation.

Alors, jusqu'à quand les enseignants accepteront-ils que leurs conditions de travail continuent à se dégrader, leur point d'indice à stagner, leur pouvoir d'achat à baisser ?

Le ministre ne répond pas et préfère ouvrir les nouveaux chantiers de l'éducation prioritaire et du collège : il devra convaincre les enseignants qu'il travaille pour eux et non contre eux, ou faire une croix sur sa refondation.

Une nouvelle année !

Les responsables du SNCL-FAEN vous présentent tous leurs vœux pour cette année qui commence : que chacun garde son enthousiasme et sa détermination dans les mois à venir, qui promettent bien des sujets de lutte pour la sauvegarde et la défense de notre métier.

Bonne et heureuse année 2014 !

NOUS CONTACTER

Syndicat National des Collèges et des Lycées

Informez-vous régulièrement Syndicat affilié à la F.A.E.N.

Gardez le contact !

13, avenue de Taillebourg
75 011 PARIS



Tél. : 01 43 73 21 36

Mèl : sncl@wanadoo.fr

www.sncl.fr

www.faen.org

SNCLFAEN